

PÉRIODE DE RÉVISION ET IMPORTANCE D'ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE POUR VOTER

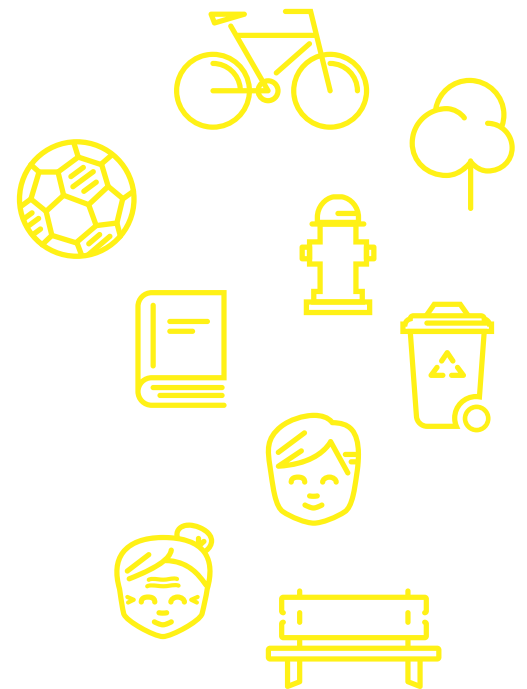
→ Vous pourrez vérifier si votre nom est sur la liste électorale en consultant l'avis que nous vous transmettrons au début du mois d'octobre. Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale, c'est votre responsabilité de vérifier ! Si votre nom n'est pas inscrit ou que vous constatez une erreur, vous devez vous présenter au bureau de révision pour vous inscrire ou pour faire corriger votre inscription. Un parent, votre conjoint(e) ou une personne qui cohabite avec vous peut faire ces demandes à votre place.

Pour vous inscrire, vous devez présenter deux pièces d'identité. La première doit indiquer votre nom et votre date de naissance (acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport), la seconde doit comporter votre nom et votre adresse (permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

La révision de la liste électorale aura lieu à l'Hôtel de Ville, située au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, aux dates et heures suivantes :

Première journée d'auditions : Le lundi 16 octobre 2017
Heures d'auditions : de 14 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h

Deuxième journée d'auditions : Le mardi 17 octobre 2017
Heures d'auditions : de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30



ÉLECTIONS MUNICIPALES